

**TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX**

Exercices couverts: 2007 et 2006 (a)

	SOVEC				AUDITS ET PARTENAIRES			
	MONTANT (HT) en k€		%		MONTANT (HT) en k€		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
<b>Audit</b>								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)								
<input type="radio"/> TESSI	37	37	15%	17%	38	37	19%	20%
<input type="radio"/> Filiales intégrées globalement	205	181	85%	83%	166	145	81%	80%
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ©								
<input type="radio"/> TESSI								
<input type="radio"/> Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-Total</i>	242	218	100%	100%	204	182	100%	100%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)</b>								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audits)								
<i>Sous-Total</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>TOTAL</b>	242	218	100%	100%	204	182	100%	100%

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales:

- ♦ par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- ♦ par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audits rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.